ART. 28 BIS N° 617

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 617

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 28 BIS

I. - À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« aliénation »

le mot:

« aliéner ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.